

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE *LICENCE PROFESSIONNELLE*
METIERS Dde L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 13,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu la proposition du directeur de l'UFR Sciences et Montagne,

ARRÊTE 2024-540

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **LICENCE PROFESSIONNELLE**

Mention : *Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme*

Spécialité : *Valorisation des forêts et du bois en territoire de montagne*
pour la **validation du semestre 5** est fixée comme suit :

Nom Prénom et Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Laurent Astrade (MCF USMB)
Vice-président ➤ Béatrix Molero-Deceuninck (ISETA)
Membres ➤ Sylvestre Vernier (ISETA)

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire de le site universitaire du Bourget du Lac.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 22/11/2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR SceM



Richard TAILLET

Philippe GALEZ

Ampliation aux membres du jury d'examens